

Le rôle du Département

Développer la randonnée

« Le Département coordonne et promeut la randonnée à l'échelle de notre territoire, en lien constant avec Côtes d'Armor destination. En outre, il finance les comités départementaux de randonnée pédestre (CDRP) et équestre (Aceca) », rappelle Valérie Le Bars, cheffe du service Patrimoine naturel et biodiversité au Conseil départemental. Ce dernier contribue, par exemple, aux travaux d'aménagement, à la valorisation d'itinéraires de découverte des sites naturels départementaux grâce à l'édition de dépliants et de cartes. Il intervient également en maîtrise d'ouvrage sur des itinéraires structurants. En effet, près de 260 kilomètres d'anciennes voies ferrées ou de halage ont été aménagés en voies vertes et sont entretenus par le Département. Récemment il vient de rouvrir deux kilomètres de voie verte avec la réhabilitation du pont des Courses et du viaduc de Douvenant à Saint-Brieuc. En 2008, le sentier du tour du lac de Guerlédan a été aménagé. Depuis, des itinéraires ont été créés autour des retenues d'eau départementales que sont

l'Arguenon, Kerné-Uhel et le Gouët. Les massifs forestiers départementaux ne sont pas en reste avec des itinéraires proposés pour tous les publics. Cet automne, le Tro coat ar Marquiz (14 km) à Beffou permettra de faire le tour de la forêt, comme le Tro vraz (27 km) d'Avau-gour Bois Meur.

Une centaine d'itinéraires, inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, s'offrent au public d'ici et d'ailleurs et sont accessibles en ligne sur le site cotesdarmor.com. « Il s'agit bien d'itinéraires complets, balisés et suivis régulièrement », poursuit Valérie Le Bars.

Le développement de la randonnée en Côtes d'Armor est inclusif. En effet, destinés aux personnes à mobilité réduite, huit circuits, à télécharger sur cotesdarmor.com, viennent tout juste d'être édités et seront suivis d'une douzaine d'autres. Tous ne sont pas accessibles aux fauteuils roulants, aux poussettes ou aux personnes ayant des difficultés de marche, du fait de la nature même du revêtement des sentiers. ◀

QUELQUES CHIFFRES

Randonner dans les Côtes d'Armor

8 200 km de sentiers, dont **1 424 km de GR** (Grande Randonnée) ou GRP (Grande Randonnée de Pays)

59 associations affiliées à la Fédération française de randonnée

5 000 licenciés de 60 à 91 ans (dont 62 % de femmes)

155 baliseurs bénévoles

8^e département français pour le nombre de licenciés pédestres

5^e département en nombre de licenciés pédestres par rapport à la population totale

Fréquentation des grands sites naturels

Cap Fréhel: 1 million de passages par an

Sentier des douaniers de Ploumanac'h à Perros-Guirec: 820 000 passages par an

Île de Bréhat: 375 000 visites par an

Vallée des saints: 350 000 passages par an

Abbaye de Beauport (parc et alentours): 320 000 passages par an

La Roche-Jagu (parc): 170 000 passages par an

Abbaye de Bon-Repos (alentours, canal de Nantes à Brest): 90 000 passages par an

Sillon du Talbert: 80 000 passages par an

Fréquentation entre 2019 et 2021

(Les compteurs dénombrent les passages dans les deux sens. Ainsi, les chiffres peuvent prendre en compte des allers et retours)



À PIED

GR 34: entre **40 000 (Hillion)** et **160 000 (Erquy)** passages par an selon les secteurs.

+25 % entre 2019 et 2021

Rigole d'Hilvern: **10 000** passages

par an. **+40 %** entre 2019 et 2021

Voie verte 3 entre Dinan et Dinard:

60 000 passages à Tréméuc et **90 000** à Taden



À VÉLO

Vélodyssée: **15 000** passages par an à Glomel.

+15 % entre 2019 et 2021.

Vélomaritime: entre **15 000** et **35 000**

passages vélo par an selon les secteurs.

+35 % entre 2019 et 2021.

Voie verte 3 entre Dinan et Dinard:

70 000 passages à Taden, **60 000** à Tréméuc. **+20 %** entre 2021 et 2019.

V6: entre **7 000** (Rostrenen)

et **25 000** (Caurel) passages selon les secteurs. **+20 %** entre 2019 et 2021.

* Chiffres: Département des Côtes d'Armor et Côtes d'Armor destination.

INTERVIEW

Questions à André Coënt

Vice-président délégué aux Infrastructures et aux Mobilités douces



PHOTO THIERRY JEANDOT

Pourquoi un Plan des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIIPR)?

C'est un outil incontournable pour le développement et la protection de nos chemins empruntés par les itinéraires de randonnée. Il permet la prise en compte de ces chemins dans les projets d'aménagements. Il donne une vision globale de l'ensemble des itinéraires de randonnée existant dans le département.

Combien de chemins de randonnée sont concernés?

9 795 kilomètres sont répertoriés, ouverts au public et entretenus.

Quels sont les enjeux pour le Département?

L'enjeu aujourd'hui est de mieux valoriser les sentiers en améliorant leur qualité et leur sécurité, en les faisant connaître et en les qualifiant pour les différents publics (familles, personnes en situation de handicap, groupes etc.).

Randonnée pédestre et cycliste partagent des voies communes. Comment faire cohabiter plusieurs pratiques?

Différents documents techniques encadrent cette cohabitation. Randonneurs, cyclistes ou encore cavaliers se côtoient sans difficulté. Le Département travaille également sur un Schéma départemental des mobilités avec la Région et les intercommunalités afin d'organiser la cohabitation des différentes mobilités et leur développement. ◀